**Module 10 : Relèvement précoce, transition et reprise de l’éducation formelle**

**Durée : 95 minutes**

**Objectifs pédagogiques**

**À la fin de cette session, les participants :**

1. Comprendront l'importance de la planification et des activités de relèvement précoce dans le cadre d’une intervention d'urgence.
2. Comprendront qu'une coordination étroite, assurée à chacune des étapes de l’intervention d’urgence avec les autorités nationales et les acteurs de l'éducation de longue date, favorise les perspectives à long terme et la reprise.
3. Sauront identifier des stratégies pour relancer l'éducation formelle et y réintégrer les élèves et enseignants.
4. Sauront analyser les besoins liés au programme scolaire et à d’autres questions clés après la situation d’urgence afin de soutenir les apprenants au sein et en dehors de l’éducation formelle.

**Principaux messages et points à retenir**

* Les parties prenantes sont susceptibles d’être plus nombreuses pendant le relèvement précoce que pendant toute autre phase de la situation d’urgence.
* La participation des communautés affectées doit être continue et pertinente.
* Il est crucial de faire participer les partenaires expérimentés de l’éducation et d’établir une coordination avec eux à toutes les phases de l’intervention (du déclenchement de la situation d’urgence jusqu’au relèvement précoce et à la reconstruction à long terme, ainsi que pendant la phase de préparation).
* Il importe de comprendre les liens entre l’intervention d’urgence et la phase de relèvement.
* L’application des normes minimales de l’INEE pour l’éducation lors des premières phases d’une situation d’urgence facilite la transition vers la reconstruction et le relèvement précoce.
* Il importe de comprendre la complexité des problèmes et d’être en mesure d’utiliser les normes pertinentes pour les résoudre.
* Les enseignants recrutés, formés et employés pendant une intervention d’urgence ont besoin d’un soutien pour accéder au système officiel de formation et d’enseignement, afin que leurs compétences et leur expérience soient reconnues.
* Il peut être nécessaire de soutenir les autorités et les systèmes éducatifs afin de garantir la réintégration réussie des enseignants et des élèves pendant la phase de relèvement.
* L’élaboration d’un programme scolaire après une situation d’urgence doit tenir compte de plusieurs domaines clés.
* Des initiatives visant à assurer que les besoins de tous les apprenants sont couverts doivent être mises en œuvre au sein et en dehors du système éducatif formel.
* Lors de la reprise de la scolarisation formelle, il convient de s’appuyer sur les initiatives communautaires plutôt que de les remplacer.

**Présentation générale de la session**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Programme** | **Durée approx.** | **Type d’activité** |
| 1. Présentation du relèvement précoce | 20 minutes | Présentation |
| 1. Reprise de l’éducation formelle | 60 minutes | Présentation, travail en groupe et séance plénière |
| 1. Résumé | 15 minutes | Réflexion et discussion plénière |
| **Durée totale** | **95 minutes** |  |

**Préparation, ressources et supports de cours**

***Ressources/supports nécessaires :***

* Tableaux de conférence, marqueurs
* Diaporama pour le module 10
* Document 10.1 : Études de cas relatives aux programmes de retour à l’école et de scolarisation
* Document 10.2 : Réintégration des élèves : recommandations politiques sur les diplômes et résultats académiques des enfants déplacés et réfugiés
* Document 10.3 : Réintégration des enseignants : liste des problèmes et des enjeux liés à la réintégration des enseignants
* Document 10.4 : Programmes scolaires durant et après les situations d’urgence : exemples de programmes scolaires mis en place après la situation d’urgence en Afghanistan et en Palestine, y compris l’apprentissage accéléré et l’enseignement à distance

***Préparation pour cette session :***

* Familiarisez-vous avec le diaporama.
* Affichez 4 feuilles du tableau de conférence sur le mur pour la deuxième session.
* Assurez-vous qu’il y a assez d’exemplaires de chaque document pour tous les participants.

***Ressources supplémentaires :***

* Aucune

***Boîte à outils :***

* *Pour adaptation locale*

***Supports supplémentaires :***

* **Aucun**

**1. Présentation du relèvement précoce**

**20 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | 1. Commencez la session en expliquant que l’objectif est d’assurer la transition entre l’intervention d’urgence et le processus de relèvement à long terme. Cette « phase » du cycle de l’urgence peut soulever des défis et des enjeux particuliers. Cependant, d’entrée de jeu, la planification et l’intervention doivent inclure le relèvement et la transition vers un développement à long terme afin de ne pas se limiter à une réflexion à court terme. 2. Demandez aux participants ce que le ***relèvement précoce*** évoque pour eux et de préciser à quel moment commencent les activités qui y sont liées – écoutez 3-4 réponses.   Énoncez les objectifs pédagogiques de la session.   1. Montrez la troisième diapositive. Expliquez que le **relèvement précoce** est une composante bien définie de l’intervention humanitaire. Tous les secteurs doivent commencer la planification du relèvement précoce dès que possible après le déclenchement d’une situation d’urgence. Ce faisant, ils préparent la phase de transition (lorsque l’intervention d’urgence cède la place au relèvement et à la reprise des activités de développement) et garantissent ainsi l’absence de lacunes préjudiciables.   Le Cluster relèvement précoce se concentre sur les questions telles que les infrastructures et le renforcement de la gouvernance, tout en apportant son expertise aux autres secteurs également impliqués dans le relèvement précoce.  Dans le cadre du relèvement précoce, l’accent n’est plus mis sur la mise en œuvre directe mais sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux et sur l’établissement d’une coopération étroite avec eux ; le renforcement de leur capacité à soutenir les activités de relèvement et de développement leur permet d’y participer davantage.   1. Montrez la diapositive présentant le **calendrier d’intervention en cas de catastrophe**. Expliquez qu’il s’agit d’un cadre conceptuel et que chaque situation est unique ; en particulier, le temps consacré aux interventions varie d’un cas à l’autre. Dans les situations d’urgence chroniques et complexes notamment, les interventions humanitaires (comme la fourniture d’aide alimentaire, l’enseignement aux réfugiés, etc.) peuvent être continues et s’étendre sur le long terme.   Le relèvement précoce ne doit pas être considéré comme une phase à part de la situation d’urgence mais faire partie intégrante du plan d’urgence de chaque secteur. À mesure que la situation d’urgence cède la place au relèvement, ce dernier devient l’activité prioritaire.   1. Montrez la diapositive présentant **Une approche du relèvement précoce**. Demandez aux participants :    * Dans quelle mesure peut-on consulter les communautés immédiatement après une catastrophe/situation d’urgence ?    * Dans quelle mesure les ONG locales peuvent-elles réagir face aux crises humanitaires de grande ampleur ?    * Dans quelle mesure les agences de l’ONU et les ONGI peuvent-elles réagir face aux crises humanitaires de grande ampleur ?   Soulignez le fait que le relèvement précoce privilégie la participation des communautés et s’appuie sur leurs points forts et leur capacité de résilience. Précisez que la collaboration avec les organes locaux et nationaux renforce la capacité d’intervention des communautés.  L’approche du relèvement précoce vise des objectifs globaux et non pas certains résultats sectoriels spécifiques.  L’éventail des parties prenantes contribuant à la coordination du relèvement précoce est souvent plus large que lors d’autres phases. Demandez aux participants s’ils peuvent fournir des exemples concrets sur ce point. |

**2. Reprise de l’éducation formelle**

**60 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **(Présentation 15 minutes)**   1. Expliquez aux participants que pendant la phase de relèvement, plusieurs éléments interdépendants contribuent à la reprise de l’éducation formelle :    1. Reprise des activités normales du ministère de l’Éducation.    2. Réparation des écoles et construction de nouveaux établissements.    3. Campagnes de retour à l’école et de scolarisation.    4. Réintégration des élèves.    5. Réintégration des enseignants.    6. Nouveaux programmes scolaires. 2. Expliquez aux participants que les situations d’urgence sont souvent l’occasion d’augmenter le taux de scolarisation, d’accroître les effectifs d’enseignants, d’améliorer l’enseignement et l’apprentissage et de construire un plus grand nombre d’écoles de meilleure qualité. Ces efforts visent à « reconstruire en mieux ». L’augmentation des ressources qui accompagne les situations d’urgence permet de concrétiser ces projets. 3. Expliquez les messages clés suivants concernant la réparation et la construction des écoles :  * Le gouvernement doit diriger le projet avec l’appui des agences partenaires de l’éducation chargées de la coordination. * Les communautés, les enseignants et les autorités locales chargées de l’éducation doivent jouer un rôle clé dans l’élaboration et la mise en œuvre des programmes de réparation et de construction. * Les donateurs peuvent apporter un soutien technique et un financement, mais il est crucial que le secteur de l’éducation travaille étroitement avec eux à la planification et à l’évaluation des dommages afin de prendre des mesures adaptées aux enfants et aux communautés et de garantir le caractère global de l’intervention. * Les programmes de réparation et de construction doivent appliquer les normes requises (participation de la communauté, utilisation de matériaux locaux, adaptation aux besoins des enfants, rentabilité, respect des principes de réduction et d’atténuation des risques de catastrophe, analyse des risques, mesures anti-corruption).   Demandez aux participants de se référer aux **Notes d’orientation de l’INEE pour la construction d’écoles plus sûres**, publiées en 2009, qui font partie des ressources comprises dans leur CD.   1. Analysez les normes minimales de l’INEE pour l’éducation : préparation, interventions, relèvement et lancez une discussion sur la manière dont elles soutiennent le processus de reconstruction des écoles.   Domaine de base : Participation communautaire :  **Norme 1 : Participation :** les membres de la communauté participent activement, de façon transparente et sans discrimination à l’analyse, la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des interventions éducatives.  Domaine : Accès et environnement d’apprentissage :  **Norme 2 : Protection et bien-être :** les environnements d’apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l’éducation.  Domaine : Accès et environnement d’apprentissage :  **Norme 3 : Établissements et services :** les établissements scolaires contribuent à la sécurité et au bien-être des apprenants, des enseignants et autres personnels de l’éducation et sont en lien avec des services de santé, de nutrition, de protection, et des services psychosociaux.  ***Note pour l’animateur***: *la session 15 « Réparation des écoles et construction de nouveaux établissements » du programme de formation des intervenants de première ligne propose un examen plus approfondi de ce sujet.*  Affichez sur le mur 4 feuilles du tableau de conférence avec les intitulés suivants :   * Campagne de retour à l’école * Réintégration des élèves * Réintégration des enseignants * Nouveaux programmes scolaires   Pendant la session suivante, notez les réponses aux questions (ci-dessous) sur les feuilles. Les réponses doivent être brèves car les participants auront la possibilité d’en discuter plus longuement pendant leur travail en groupe et la séance plénière finale.   1. Présentez rapidement les études de cas relatives aux **campagnes de retour à l’école** en montrant les diapositives qui traitent du sujet et en les résumant. Demandez aux participants de consulter le **document 10.1 : Études de cas relatives aux programmes de retour à l’école et de scolarisation**.   Demandez aux participants d’identifier les enjeux que peuvent poser les campagnes de retour à l’école.   1. Expliquez que la **réintégration des élèves** dans le système est un autre élément de la reprise de l’éducation formelle. Posez les questions suivantes aux participants :  * *Quels sont les problèmes soulevés par la réintégration des élèves après une situation d’urgence ?* * *Quels sont les problèmes auxquels se heurtent de nombreux enfants qui ont été déplacés ?* * *Comment les enjeux et les problèmes peuvent-ils varier en fonction du sexe (garçons/filles) et de l’âge (tranches d’âge) ?* * *Quels groupes en particulier risquent de connaître des difficultés d’accès à l’éducation après une situation d’urgence ?*   Quelques exemples de réponse aux questions ci-dessus :   * Les élèves déplacés ou réfugiés risquent de ne pas recevoir d’attestation ou de diplôme témoignant de l’enseignement qu’ils ont suivi pendant la situation d’urgence et, par conséquent, d’avoir du mal à reprendre une éducation formelle. * Certains élèves abandonnent l’école pour aider leur famille (garde d’enfant, tâches ménagères ou agricoles). * Certains jeunes décident de chercher un emploi et de migrer vers les centres urbains. * L’accès à l’éducation des filles et des groupes vulnérables n’est pas considéré comme une priorité à l’échelle communautaire ou institutionnelle.  1. Expliquez aux participants que vous abordez à présent le thème de la **réintégration des enseignants** après une situation d’urgence. Précisez que la réintégration des élèves dans le système formel a des répercussions sur la réintégration et la formation des enseignants. Posez les questions suivantes aux participants :  * *Quels sont les problèmes soulevés par la réintégration des enseignants après une situation d’urgence ?* * *Quelles circonstances sont particulièrement susceptibles de freiner la réintégration ?*   Quelques exemples de réponse :   * Le recrutement et la formation de milliers de nouveaux enseignants qui n’ont pas nécessairement les qualifications nécessaires pour intégrer le système éducatif formel peut s’avérer problématique. * Les enseignants familiarisés avec de nouvelles méthodologies, des styles d’apprentissage destinés aux adultes, des méthodes d’évaluation différentes et ceux formés à l’apprentissage accéléré ou la gestion de classes multi-niveaux peuvent avoir du mal à réintégrer les systèmes traditionnels. * Manque de fonds pour rémunérer les enseignants mobilisés pendant la situation d’urgence. * Les enseignants ne sont pas formellement accrédités par le ministère de l’Éducation (en particulier hors des frontières nationales).  1. Signalez aux participants que les **nouveaux** **programmes scolaires** constituent un autre enjeu. L’occasion peut se présenter, ou le souhait se faire entendre, d’y inclure de nouveaux sujets/thèmes (comme l’éducation à la paix et le règlement des conflits ou la réduction des risques de catastrophe) ou de mettre à jour certaines informations. Posez les questions suivantes aux participants :  * *Pourquoi un nouveau programme scolaire peut-il s’avérer nécessaire lors de la reprise de l’éducation formelle ?* * *Quels sujets/thèmes peuvent être inclus dans le nouveau programme scolaire ?* * *Quels sont les enjeux de l’élaboration et de la publication d’un nouveau programme scolaire ?*   Quelques exemples de réponse :   * La formation accélérée, la formation professionnelle, l’éducation non formelle, les compétences pratiques, l’éducation à la paix, la prévention du VIH et des maladies, la promotion de l’hygiène et autres programmes pertinents, notamment l’enseignement dans la langue maternelle. * Les enseignants auront besoin d’une nouvelle formation. * De nouveaux manuels et matériel pédagogique seront nécessaires. * Les élèves ayant partiellement achevé leur scolarisation auront besoin d’un soutien pour s’adapter au changement. * L’acceptation de nouveaux sujets (certains peuvent être sensibles en fonction du contexte et de la culture). * L’établissement de liens entre les programmes scolaires relevant de l’éducation non formelle et ceux relevant de l’éducation formelle. * Parvenir à un consensus sur le processus d’élaboration du nouveau programme scolaire.   **Exercice de groupe : Planifier la transition**  **(20 minutes)**   1. Demandez aux participants de consulter les documents suivants :  * **Document 10.1 :** Études de cas relatives aux programmes de retour à l’école et de scolarisation * **Document 10.2 :** Réintégration des élèves : recommandations politiques sur les diplômes et les résultats académiques des enfants déplacés et réfugiés * **Document 10.3 :** Réintégration des enseignants : liste des problèmes et des enjeux liés à la réintégration des enseignants * **Document 10.4 :** Programmes scolaires durant et après les situations d’urgence : exemples de programmes scolaires mis en place après la situation d’urgence en Afghanistan et en Palestine, y compris l’apprentissage accéléré et l’enseignement à distance   Expliquez que le prochain exercice sera réalisé en groupe et que chaque groupe a pour mission d’analyser les problèmes débattus jusque-là et d’élaborer un plan visant à les atténuer/les surmonter.  Constituez 4 groupes et attribuez-leur l’une des 4 feuilles sur lesquelles ont été notés les enjeux évoqués précédemment. Chaque groupe doit élaborer une stratégie pour surmonter les problèmes liés au sujet qui lui a été attribué. Les participants doivent envisager les mesures à prendre dès le déclenchement de la situation d’urgence et pendant les phases de relèvement et de transition. Encouragez-les à s’appuyer sur des exemples tirés de leur expérience personnelle ou de celle de leur pays. Les groupes disposent de 20 minutes pour formuler leur plan.  ***Note pour l’animateur :*** *si le nombre des participants est très élevé, constituez plus de groupes et attribuez le même sujet à plusieurs d’entre eux.*  (**Séance plénière – 25 minutes)**   1. À l’issue des 20 minutes, la séance plénière reprend. Chaque groupe présente son plan. Si deux groupes ont travaillé le même sujet, demandez aux deuxième de ne faire part que des points qu’il souhaite ajouter ou modifier. Chaque présentation est **suivie** d’un temps de questions et d’un débat.   Quelques conseils pour diriger les débats :  **Document 10.1 : Études de cas relatives aux programmes de retour à l’école et de scolarisation**  Expliquez que plusieurs facteurs et initiatives seront nécessaires. Mettez en avant les points suivants s’ils n’ont pas été abordés lors des présentations des groupes :   * Plaidoyer et coordination entre les partenaires de l’éducation. * Participation de la communauté. * Stratégies de communication visant le changement des comportements. * Mesures d’incitation pour que les familles scolarisent leurs enfants.   **Document 10.2 : Réintégration des élèves : recommandations politiques sur les diplômes et les résultats académiques des enfants déplacés et réfugiés**  Expliquez que ces recommandations politiques (émises lors d’une récente consultation mondiale) visent à faciliter l’attestation de l’enseignement reçu par les enfants déplacés et réfugiés pendant les situations d’urgence et l’attribution des diplômes. Elles font parties des stratégies politiques, de plaidoyer et de mise en œuvre destinées à permettre aux enfants de réintégrer le système éducatif. Si elles n’ont pas encore fait l’objet d’une discussion par les participants, mettez en avant les recommandations suivantes :   * Lorsque les élèves déplacés intègrent ou réintègrent le système éducatif, le ministère de l’Éducation doit élaborer des directives claires sur l’équivalence des programmes scolaires et des examens. * Les communautés affectées doivent être associées au processus de décision relatif à l’établissement et la délivrance des diplômes. Les options les plus pertinentes doivent être retenues. * L’absence de documents d’identité ne doit pas constituer une entrave à la scolarisation, à la poursuite des études, à l’évaluation formelle, à l’accès aux examens ou à l’acquisition de nouvelles connaissances. * Le document certifiant l’achèvement d’un programme d’apprentissage doit être remis à l’élève dès que possible une fois celui-ci terminé.   **Document 10.3 : Réintégration des enseignants : liste des problèmes et des enjeux liés à la réintégration des enseignants**  Expliquez qu’outre le besoin de former les enseignants aux nouvelles méthodologies et aux nouveaux programmes scolaires, il faudra élaborer de nouvelles stratégies et politiques afin de faciliter leur réintégration. Si les points suivants n’ont pas été débattus, mettez-les en avant :   * Les enseignants recrutés, formés et employés dans le cadre d’une intervention d’urgence doivent accéder au système officiel de formation et d’enseignement et leurs compétences et expérience doivent être reconnues. Pour les enseignants formés dans un autre pays, il importe d’organiser le transfert des diplômes émis par les autorités chargées de l’éducation. * La coordination avec les partenaires et les autorités chargées de l’éducation doit être maintenue à chacune des phases d’urgence, de relèvement et de reconstruction. * Il peut être nécessaire d’apporter un soutien aux autorités et aux systèmes éducatifs afin d’assurer une réintégration réussie des enseignants. * Les stratégies de formation et de réintégration des enseignants doivent tenir compte de l’égalité des sexes lors du recrutement, de la formation et de la réintégration. Le recrutement et la formation des enseignants après une situation d’urgence sont l’occasion de lutter contre l’inégalité des sexes au sein du corps enseignant et de promouvoir l’équité.   **Document 10.4 : Programmes scolaires durant et après les situations d’urgence : exemples de programmes scolaires mis en place après la situation d’urgence en Afghanistan et en Palestine, y compris l’apprentissage accéléré et l’enseignement à distance**  Si les points suivants n’ont pas été débattus, soumettez-les aux participants :   * Qui doit participer à l’élaboration ou à l’adaptation des programmes scolaires et des supports de cours ? * Que doit-on prendre en compte avant l’élaboration ou l’adaptation des programmes scolaires ? * Comment les programmes non formels (y compris les programmes scolaires) peuvent-ils être associés au système et aux programmes de l’éducation formelle ? |

**3. Au-delà de l’éducation formelle**

**15 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note pour l’animateur****:*  *Cette session a pour objectif de présenter plusieurs autres questions importantes qui doivent être prises en compte dans le cadre de la reprise de l’éducation formelle. Certains matériels du programme de formation des intervenants de première ligne couvrent plusieurs de ces questions. Si celles-ci sont particulièrement pertinentes du point de vue de la formation, elles peuvent faire l’objet de sessions supplémentaires ou être abordées dans le cadre de la présente session.*   1. Expliquez aux participants qu’ils doivent réfléchir pendant quelques minutes à d’autres questions susceptibles d’être abordées pendant la phase de relèvement.   Demandez-leur de suggérer tout autre domaine où il faut intervenir pendant la phase de relèvement et de résumer chaque suggestion sur un tableau de conférence.   1. Au bout de 5-6 minutes, montrez la deuxième diapositive et présentez les questions soulevées et toute autre question suggérée par les participants. Si nécessaire, demandez aux participants d’expliquer leurs propos.  * Les enfants ont souvent besoin d’aide, parfois à long terme, pour surmonter les traumatismes liés à une situation d’urgence ou à une catastrophe. * Suite à un conflit, la réintégration des enfants soldats doit faire l’objet d’une planification et d’une mise en œuvre soignée. * Les victimes des situations d’urgence sont parfois privées d’éducation. Les personnes handicapées, les orphelins, les enfants déplacés (notamment ceux dont la langue maternelle est différente) peuvent avoir des difficultés à accéder à l’éducation formelle. * L’éducation informelle fera souvent partie intégrante du relèvement, en particulier lors des situations d’urgence à long terme au cours desquelles les enfants et les jeunes sont déscolarisés pendant plusieurs années. Elle peut en outre faciliter l’acquisition de compétences pratiques et l’accès à une formation professionnelle. * L’apprentissage accéléré et le rattrapage peuvent aider les enfants à combler leurs lacunes et à réintégrer le système de l’éducation formelle. * Dans les situations d’urgence prolongées, de nombreux apprenants reçoivent une instruction limitée ; les cours d’alphabétisation pour adultes (et d’autres cours destinés aux adultes) peuvent apporter un soutien vital à la communauté. * Initiatives de règlement des conflits et de consolidation de la paix. (Il peut également être nécessaire d’inclure des activités de consolidation de la paix dans les programmes scolaires formels.)  1. Concluez en soulignant que ces différents domaines doivent faire l’objet d’une action concertée et qu’il faut s’assurer que les écoles sont ouvertes. S’il est prévu d’aborder certaines de ces questions lors d’autres sessions de la formation, insistez sur celles-ci. |

**Document 10.1 : Études de cas relatives aux programmes de retour à l’école et de scolarisation**

**Libéria**

Les quatorze années de conflit au Libéria ont été marquées par des pertes humaines et matérielles, des déplacements massifs de population et la disparition des services sociaux élémentaires. Suite à l’effondrement du système éducatif, de nombreux enfants ont été privés d’accès à l’éducation. Lorsque les réfugiés et les personnes déplacées sont rentrés chez eux, l’UNICEF a mis en œuvre une campagne de retour à l’école afin de continuer à soutenir le ministère libérien de l’Éducation. Lancée en novembre 2003, elle avait pour objectif de re-scolariser environ un million d’enfants d’ici fin 2004. Elle n’a pas atteint son objectif, mais près de 800 000 enfants avaient déjà repris le chemin de l’école en décembre 2004. 7 200 enseignants du primaire ont participé à des ateliers d’orientation de trois jours et 3 700 espaces d’apprentissage (écoles et autres structures) ont été créés pendant la campagne.

**Côte d’Ivoire**

La crise sociopolitique qui ravage la Côte d’Ivoire depuis quatre ans a entraîné la dégradation des infrastructures éducatives. Le pays a été divisé en deux : les Forces nouvelles contrôlent le Nord et le gouvernement le Sud, tandis que les forces de maintien de la paix des Nations Unies surveillent la zone tampon située au centre et la situation demeure tendue. Des milliers de personnes ont fui leur maison et la plupart se sont réfugiées dans les régions contrôlées par le gouvernement, d’où l’engorgement des services de santé et d’éducation. Une campagne de retour à l’école réalisée fin 2006-début 2007 a permis de scolariser plus de 686 000 enfants, dont plus de 282 800 filles. En 2005, on estimait à 149 000 le nombre d’enfants scolarisés, dont 60 000 filles.

**Angola**

Près de 30 ans de guerre civile ont entraîné d’importants déplacements de population, l’effondrement des infrastructures de santé et d’éducation. 44 % des enfants ne sont pas scolarisés. Les bâtiments scolaires ont été détruits et les enseignants ont fui en raison de l’insécurité. Début 2003, le ministère de l’Éducation angolais et l’UNICEF ont lancé une campagne de retour à l’école dans deux des 18 provinces du pays, où 4 600 salles de classe ont été remises en état. L’initiative a ensuite été étendue au reste du pays. La campagne a également permis de mobiliser le ministère de l’Éducation pour recruter 29 000 enseignants supplémentaires.

**Népal**

Au plus fort de l’insurrection maoïste, lorsque les écoles ont été prises pour cibles pour des raisons politiques, l’UNICEF, en partenariat avec le ministère de l’Éducation népalais, a lancé la campagne « Bienvenue à l’école » afin d’atteindre des milliers d’enfants non scolarisés issus des communautés rurales et des groupes marginalisés, parmi lesquels des filles. La stratégie intersectorielle à assise communautaire de l’UNICEF, l’ « Action décentralisée en faveur des enfants et des femmes », s’appuie sur une action communautaire et sur la formation des animateurs locaux au renforcement de la participation de la population à la gestion des programmes éducatifs et des autres activités. En 2004, des organisations communautaires de 15 districts ont intercédé auprès des Maoïstes afin qu’ils soutiennent ou qu’ils s’abstiennent de saborder la campagne. Pendant l’année scolaire 2005/2006, le ministère de l’Éducation a repris la campagne et collaboré étroitement avec plusieurs partenaires, y compris des représentants interministériels, des journalistes et le réseau des partenaires de la Campagne mondiale pour l’éducation. En 2005, 65 des 75 districts ont été ciblés et en 2006, les dix restants. Parmi les résultats obtenus, citons l’augmentation des inscriptions d’enfants issus de groupes défavorisés, la mobilisation de plus de 63 000 enseignants, la participation de 23 877 écoles et l’inscription d’environ 500 000 élèves à l’école primaire en 2005 (alors que l’objectif du gouvernement était de 116 000).

**Document 10.2 : Réintégration des élèves : recommandations politiques sur les diplômes et les résultats académiques des enfants déplacés et réfugiés**

(Adapté du séminaire international 2008 de l’IIPE)

**Plaidoyer et coordination**

* Les agences des Nations Unies, les agences humanitaires et les ONGI doivent coordonner leurs activités de plaidoyer relatives à l’attestation des résultats académiques des enfants déplacés et réfugiés dans les contextes d’urgence et la délivrance des diplômes. Ces deux procédures doivent faire l’objet d’une collaboration avec les instances gouvernementales compétentes afin de garantir leur validité et leur acceptation dans les pays d’accueil et les territoires voisins.
* Le type (ou l’absence) de carte d’identité ne doit pas être un obstacle à la scolarisation, la poursuite des études, l’évaluation formelle, l’accès aux examens et l’acquisition de nouvelles connaissances.

**Stratégies et mise en œuvre**

* Les communautés affectées doivent être associées au processus de décision relatif à l’établissement et la délivrance des diplômes. Les options les plus pertinentes doivent être retenues.
* Les documents pertinents doivent être remis aux élèves au plus vite une fois le programme d’apprentissage achevé et, si nécessaire, en plusieurs langues afin de faciliter leur validation.
* Lorsque les élèves déplacés intègrent ou réintègrent le système éducatif, le ministère de l’Éducation doit élaborer des directives claires sur l’équivalence des programmes scolaires et des examens.
* La diffusion des politiques et des procédures doit également être assurée à l’échelle locale afin d’éviter les prises de décision aléatoires et abusives de la part de certaines écoles et autorités.
* Les politiques et les procédures éducatives visant l’intégration ou la réintégration doivent également être diffusées au sein des communautés de réfugiés et de personnes déplacées afin qu’elles connaissent leurs droits et les possibilités qui s’offrent à elles.
* Les mécanismes régionaux et transfrontaliers (comme les conseils et les conventions gérant les examens et les programmes d’enseignement dans les régions affectées/menacées par des conflits) qui prévoient des dispositions particulières pour les réfugiés et les personnes déplacées, doivent être soutenus dans la mesure du possible.

**Renforcement des capacités**

* Il faut apporter un soutien technique et contribuer au renforcement des capacités du ministère de l’Éducation et des autorités locales chargées de l’éducation responsables des réfugiés et des personnes déplacées afin de faciliter une planification et une élaboration de politiques efficaces et permettre la réintégration des élèves et des enseignants.
* Des outils et des instruments spécifiques doivent être mis au point pour aider les élèves à naviguer entre les différents systèmes éducatifs (guide de délivrance des diplômes, tableaux d’équivalence des niveaux d’enseignement et tableaux comparatifs des programmes).
* Les enseignants réfugiés et déplacés et les experts de l’éducation doivent participer à l’élaboration des politiques relatives aux attestations et à l’attribution des diplômes.

**Document 10.3 : Réintégration des enseignants**

**Questions relatives à l’attribution des diplômes**

* La pérennité des programmes d’éducation dépend en grande partie des efforts réalisés pour garantir que l’expérience des enseignants mobilisés pendant une situation d’urgence soit dûment reconnue. Le secteur éducatif doit travailler au niveau politique pour garantir que les formations ou les cours d’orientation suivis pendant une situation d’urgence soient dûment sanctionnés par une attestation ou un diplôme.
* Établir un processus d’ « accréditation d’urgence » qui permette aux enseignants ou aux paraprofessionnels d’accéder au système de formation des enseignants, qu’il soit rétabli ou nouvellement mis en place.

**Besoins en matière de recrutement**

* Nombre d’enseignants nécessaires
* Recrutement, descriptions des offres et rémunération
* Code de bonne conduite
* Recrutement d’enseignantes

**Besoins en matière de formation**

* Stratégies de formation (notamment les méthodes et le calendrier des formations) permettant d’accéder au système de l’éducation formelle.
* Identification des formateurs des enseignants ; suivi ; contrôle et supervision.
* Besoins en matière de formation, y compris sur les sujets principaux et les questions supplémentaires.
* Mise au point de nouveaux matériels de formation des enseignants si les supports originaux ne sont plus disponibles ou appropriés.
* Plaidoyer en faveur de la validation de la formation des enseignants et de la délivrance des diplômes par les autorités chargées de l’éducation.
* Rôle essentiel de la coordination du secteur de l’éducation – du déclenchement de la situation d’urgence aux phases de relèvement et de développement.

**Questions liées à la rémunération**

* Apporter un soutien au gouvernement pour mettre au point une politique sur la rémunération des enseignants.
* Envisager un soutien non monétaires pour motiver les enseignants (aide alimentaire et au logement, fourniture de vélos, formation continue, amélioration des conditions de travail, etc.).
* Envisager les initiatives incitant à soutenir les enseignants (rémunération, aide alimentaire et aide au logement par la communauté).
* Revoir les systèmes de contrôle financier liés à la rémunération des enseignants.

(Adapté de l’IIPE)

**Document 10.4 : Programmes scolaires durant et après les urgences**

**Études de cas**

**Afghanistan**

Plus de 30 ans de conflit ont eu raison de l’éducation et des autres services, détruits ou gravement endommagés. L’Afghanistan est un état fragile, ébranlé actuellement par des changements sociaux, économiques et politiques considérables. En dépit de certains progrès, la plupart des Afghans continuent de vivre dans une extrême pauvreté et sont privés des services élémentaires. Le conflit a fait de nombreux blessés graves parmi les femmes et les enfants, également victimes de l’exclusion sociale. En outre, le mariage précoce est une pratique courante qui prive de nombreuses jeunes filles de l’accès à l’éducation.

La campagne « Rewrite the Future », de Save the Children, a permis à l’Alliance internationale Save the Children d’œuvrer à la scolarisation des enfants afghans. L’initiative « Better Education, Better Future » (Une meilleure éducation pour un meilleur avenir), qui comprend un programme communautaire d’apprentissage accéléré, a permis d’atteindre 30 000 enfants non scolarisés en âge d’aller à l’école primaire, y compris de nombreuses filles à Kaboul et dans les provinces du Nord. Les centres d’apprentissage accéléré, établis dans les différentes circonscriptions scolaires, assurent des cours de rattrapage qui permettent aux enfants de retrouver ensuite une scolarisation normale ou de bifurquer vers un programme de formation professionnelle. Les centres d’apprentissage, souvent établis chez des particuliers, bénéficient du soutien de la communauté, en partie parce que les familles savent que leurs enfants (en particulier les filles) peuvent étudier en sécurité.

Ces centres sont pour beaucoup de filles le seul espace d’apprentissage auquel elles aient accès. Certaines régions ne disposent d’aucune école formelle pour accueillir les enfants ayant achevé le programme d’apprentissage accéléré. D’autres ne sont pas en mesure d’accueillir plus d’enfants ni d’enseignantes pour les filles. S’insurgeant contre cette situation, les communautés ont fait pression auprès du gouvernement qui a fait construire six écoles situées près des centres d’apprentissage accéléré au cours de l’année écoulée.

**Territoires palestiniens occupés**

Un projet de cours de rattrapage à distance a été mis en place à Hébron et à Khan Younès par des enseignants palestiniens et des membres de la communauté, avec le soutien de l’UNICEF, en réponse aux couvre-feux décrétés pendant la seconde Intifada. Le programme scolaire destiné aux élèves du primaire, et parfois du secondaire, prévoit des feuilles d’auto-apprentissage qui leur permettent de poursuivre leurs cours pendant le couvre-feu. 12 000 élèves ont ainsi réussi à ne pas interrompre leurs études à Hébron. Plus de 600 enseignants, 30 écoles, des chaînes de télévision locales et des parents ont participé au projet. Les cours de rattrapage sont diffusés sur les chaînes de télévision locales pour les élèves qui ne peuvent pas se rendre en classe. De même, à Khan Younès, les enfants blessés ne pouvant se déplacer ont accès aux cours de rattrapage.

Les camps/écoles d’été organisés en Cisjordanie et à Gaza visent également à fournir des cours de rattrapage et un soutien psychosocial aux enfants. L’UNICEF, en partenariat avec le ministère de l’Éducation, a renforcé son soutien habituel aux camps d’été afin de garantir la promotion des droits et la participation des enfants et d’accroître leurs capacités de développement. L’UNICEF apporte son appui à 124 camps d’été, qui accueillent 24 800 enfants âgés de 6 à 12 ans.

**Identifier les besoins en matière de programme scolaire**

* Les autorités locales chargées de l’éducation, soutenues par les partenaires du secteur de l’éducation, doivent inviter les communautés locales, les membres des communautés de personnes déplacées et les enseignants à définir et à élaborer des supports et des guides pertinents pour les programmes scolaires.
* Il faut vérifier la disponibilité du matériel pédagogique, des manuels, des guides pour les enseignants et des supports supplémentaires.
* Évaluer si les manuels et le matériel pédagogique sont adaptés à la situation de transition et au contexte une fois la crise terminée.
* Selon la situation, envisager l’utilisation ou l’adaptation des programmes scolaires dans les domaines de l’apprentissage accéléré, la formation professionnelle, l’éducation informelle, les compétences pratiques, le VIH/sida, l’éducation à la paix et d’autres programmes scolaires appropriés, notamment l’enseignement dans la langue maternelle.

**Exercices supplémentaires**

**Exercice - Aucun**

**0 minute**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note pour l’animateur***:   1. - |